

Informations sur la COVID-19 pour les communautés multiculturelles LGBTIQ+

Vous vous protégez et vous protégez les autres



Si vous êtes bien vacciné contre le COVID-19 :

- > Vous êtes **moins susceptible de contracter** la COVID-19
- > Vous êtes **moins susceptible de transmettre** la COVID-19 à d'autres personnes
- > Vous avez **moins de chances de tomber gravement malade** si vous contractez la COVID-19
- > Vous **contribuez à la protection des personnes** qui ne peuvent pas se faire vacciner pour des raisons médicales

Plus le nombre de personnes vaccinées est élevé, moins il y aura de personnes qui contracteront le virus, le propageront, tomberont malades ou mourront.

Les vaccins sont sans danger ?

Tous les vaccins disponibles en Australie :

- > Sont sans danger et efficaces
- > ont été testés sur un grand nombre de personnes au niveau international
- > sont conformes **aux normes de sécurité strictes** établies par l'organisme indépendant de réglementation des médicaments en Australie, la Therapeutic Goods Administration

Vous serez en mesure de reprendre votre vie quotidienne

Vous devrez peut-être être vacciné pour :

- > **Participer à certaines activités de la vie quotidienne ou avoir recours à certains services de la vie quotidienne**
- > **Continuer à travailler**
- > **Voyager à l'étranger**

Dois-je attendre un vaccin qui n'est pas actuellement disponible en Australie ?

Trois vaccins sont disponibles en Australie – AstraZeneca, Moderna et Pfizer. Il n'y a aucune garantie que l'utilisation des autres vaccins sera approuvée en Australie.

Il est préférable de recevoir l'un des vaccins actuellement disponibles.



Je n'ai pas de carte d'assurance Medicare ou je suis sous visa – puis-je me faire vacciner ?

Les vaccins de la COVID-19 sont **gratuits pour tout le monde** en Australie, y compris :

- > Les réfugiés
- > Les demandeurs d'asile
- > Les titulaires de visas temporaires et provisoires
- > Les étudiants étrangers
- > Les migrants temporaires

Vous n'avez pas besoin d'une **carte Medicare ou d'un identifiant individuel de santé (IHI)** pour vous faire vacciner contre la COVID-19.



Le fait d'être vacciné contre la COVID-19 n'affectera pas votre statut de visa ni votre éligibilité aux paiements gouvernementaux.

Peut-on se faire vacciner si :

je suis un traitement hormonal ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner si vous suivez une hormonothérapie prescrite.

Je suis sous PrEP ?

Oui, vous pouvez vous faire vacciner si vous prenez des médicaments de prophylaxie pré-exposition (PrEP).

Je suis sous antirétroviraux ?

Oui, il n'y a aucun danger si vous prenez des antirétroviraux.

Je prends d'autres médicaments ou j'ai un problème de santé ?

Dans la plupart des cas, oui. Parlez à votre médecin ou à votre prestataire de soins de santé au sujet de vos options de vaccination.



Que puis-je faire si j'ai vécu une mauvaise expérience en me faisant vacciner ?

Vous pouvez **déposer une plainte** auprès du ministère de la Santé de l'État de Victoria concernant tout service fourni par le ministère ou un prestataire de services financé par le ministère. Les centres de vaccination publics en font partie.

J'ai contracté le COVID-19 et je m'en suis remis, dois-je quand même me faire vacciner ?

OUI, vous devez toujours vous faire vacciner après vous être remis du COVID-19.

cfre.org.au/lgbtiq-covid



Les informations contenues dans cette fiche sont à jour à la date du 29 octobre 2021

Les informations proviennent du ministère de la santé de l'État de Victoria et du ministère de la santé de l'Australie. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la sécurité de la COVID-19 et des vaccins dans d'autres langues sur le [site web du gouvernement de l'État de Victoria](#) et sur celui du [gouvernement australien](#).



Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux propriétaires traditionnels des terres sur lesquelles nous travaillons et nous rendons hommage aux sages du passé, du présent et du futur.